

## Compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2019

### Absents :

Damien Gourgaud donne pouvoir à Jean Molina

Emmanuelle Paillat donne pouvoir à Alain Martinetto

François Beiger donne pouvoir à Bernard de Montfalcon

Salvatore Vincenzo donne pouvoir à Denis Mollière

**Secrétaire de séance:** Thenot Jocelyn

Compte rendu du conseil précédent adopté à l'unanimité

### **Point sur les attributions de subventions pour les travaux au Bourg**

La conférence territoriale accepte l'augmentation des demandes de subventions concernant le terrain de football et les vestiaires. Cela correspond respectivement à une hausse de 22 700 euros et de 25 780 euros.

A l'avenir, toutes demandes qui dépassent de plus de 15% le montant initial demandé seront refusées.

### **Besoin de financement des opérations d'investissement en attente des versements de subvention et du FCTVA-prêt relais**

Le seuil de la trésorerie (80 000 euros) est limite compte tenu des futures factures à régler.

Il convient soit d'ouvrir une ligne de trésorerie, ce que le Crédit Agricole ne fait pas, soit de faire un prêt à court terme au taux de 0,6% (Crédit Agricole).

### **Point sur le transfert à la commune, obligatoire de par la loi, du contrat de travail d'Elisa Michaud, ex employée de la société BARAYAN**

La rupture conventionnelle a été signée le 26 septembre et sera effective le 5 novembre. Le point sur la couverture santé reste à régler en sachant que la complémentaire d'Elisa Michaud ne traite pas avec les collectivités.

### **Recrutement d'un nouveau locataire gérant pour le restaurant bar « Au 1884 »**

La candidature de M. Stéphane Robert-Quatre et Mme Hélène Verdu a été retenue. Ils loueront également l'appartement au-dessus du restaurant/bar. L'ouverture est prévue au mois de décembre.

### **Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère**

L'offre pour l'assurance des agents communaux est plus attractive avec un taux de 1,2 % au lieu de 2,83% et une participation de l'employeur de 50%.

Adopté à l'unanimité.

### **Point sur la rentrée scolaire**

Il y a 39 élèves répartis dans 2 classes, l'une de 20 et l'autre de 19 élèves. On compte 13 CM2, ce qui prévoit une large baisse d'effectifs pour l'année prochaine.

De nombreux projets sont prévus : Des séances de vélo avec Natura Vélo Paladru pour un montant de 1500 euros financé par le Sou des Ecoles, des sorties piscines à Coublevie, des ateliers sur le développement durable, une pièce de théâtre, un stage info en janvier et des ateliers philosophie sur le temps de la garderie.

Des achats ou des petits aménagements sont également envisagés comme le marquage d'un terrain sur la cour et des cages amovibles.

Certaines familles trouvent le montant de la garderie trop cher. 4 euros par jour pour le matin et le soir actuellement.

### **Point sur les travaux en cours**

Traversée du Bourg :

Les lignes ont été tirées par Bouygues.

Le tapis de finition sera fait le 10 et 11 octobre et la route sera fermée à cette occasion. Le revêtement du parking et des trottoirs sera fini lorsque les câbles et les poteaux seront déposés mi-novembre et fin novembre.

L'armoire internet de la mairie sera remplacée et certainement déplacée dans le local de la salle de réunion.

### **Dénomination du 1<sup>er</sup> tronçon de la voie nouvelle pour référencement des adresses**

Le nom de rue de la Passardière est adopté à l'unanimité.

### **Classement d'une partie de la voirie rurale en voirie communale**

On compte actuellement 13 km de routes communales et avec l'évolution de l'habitat dans certaines rues, il faut ajouter 3 km de routes en plus.

### **Urbanisme**

2 terrains appartenant à Mr Union Fleury vont être construits à la Ramelière.

Il ne reste plus qu'une parcelle disponible dans le 1<sup>er</sup> tronçon de la voie nouvelle, elle appartient à Mr Ferrari.

### **Divers**

Des travaux de peinture sont à prévoir à la salle des fêtes. Jean se charge de demander un devis.

Prochain conseil : 8 novembre